CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

Au 1er janvier 2024

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel

CAISSE D'EPARGNE
Aquitaine Poitou-Charentes

référence interne n° TAMUMAR scellé électroniquement le 15/02/2024

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Les prix sont exprimés hors taxes. Les commissions et tarifs lorsqu'ils sont soumis à la TVA sont exprimés en euros TTC au taux normal en vigueur en France et sont signalés par le sigle TVA.

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « ⚖ » il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Entreprises, de l'Économie sociale & Institutionnels, du Secteur public, du Logement social & Économie mixte, et de l'Immobilier professionnel, en vigueur au 01/01/2024.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr[1]

(1) Coût selon fournisseur d'accès Internet.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

1.1. Compte courant et services associés 06
1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées 08
1.3. Centralisation des recettes 11
1.4. Centralisation de trésorerie 11
1.5. Télécollecte de chèques 12
1.6. Opérations de paiement et d'encaissement 12
1.7. Dates de valeur (jours ouvrés) 18
1.8. Instruments de paiements 18
1.9. Solutions d'encaissement en ligne /E-commerce 20
1.10. Solutions d'encaissement en proximité 22
1.11. Service extra bancaire 22

2 LES FINANCEMENTS

2.1. Cycle d'exploitation 23
2.2. Engagements par signature 24
2.3. Financement des investissements 24
2.4. Autres services liés aux crédits 26
2.5. Financement des opérations immobilières 27
2.6. Couverture de taux 27

3 LES PLACEMENTS

3.1. Épargne bancaire 28
3.2. Épargne financière 28
3.3. Comptes titres 29

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

4.1. Ingénierie sociale 31
4.2. Ingénierie financière 32
4.3. Ingénierie immobilière 33
4.4. Banque de l'orme 33
4.5. Ingénierie environnementale 33
4.6. Banquier du dirigeant 33

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

5.1. Tenue de compte 34
5.2. À destination de l'étranger - import 34
5.3. En provenance de l'étranger - export 37
5.4. Garanties internationales 38
5.5. Financements à l'international 38
5.6. Opérations de change 38
5.7. Frais annexes 39
5.8. Autres services 39

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

6.1. Frais de lettre d'information préalable 40
6.2. Commission d'intervention 40
6.3. Forfait de frais par chèque rejeté 40
6.4. Forfait de frais par prélèvement/virement SEPA rejeté 41
6.5. Autres incidents 41
6.6. Oppositions 41

7 PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

..... 42

8 LEXIQUE

..... 43

9 LES NUMÉROS UTILES

..... 47

10 RÉSOUDRE UN LITIGE

..... 48

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

BON À SAVOIR :
Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

- Frais de tenue de compte en euros
  - Clients Entreprises & Immobilier Professionnel ..... **89,00 €/trimestre**
  - Clients Économie Sociale et Institutionnels ..... **45,00 €/trimestre**
  - Clients Logement Social et Économie Mixte ..... **72,00 €/trimestre**
  - Forfait Grands Comptes[1] ..... **Nous consulter**
  - Frais de tenue et de gestion de compte inactif[2] ..... **30,00 €/an**
    (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **dans la limite du solde créditeur du compte**
- Rémunération de compte ..... **Nous consulter**[3]
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs
  - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Logement Social et Économie Mixte ..... **0,25 % maximum**
  - Minimum de perception ..... **30,00 €/trimestre**
  - Clients Économie Sociale et Institutionnels ..... **0,10 % maximum**
  - Minimum de perception ..... **20,00 €/trimestre**
- Service Digital Box ..... **Gratuit** [4]
  Service mettant à disposition les documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance (Clients détenteurs de CE net Comptes ou CE net Remises ou CE net EDI)
- Relevés de compte selon périodicité et format (frais par trimestre)

	Format électronique[5]	Format papier
Relevés mensuels	**Gratuit**	**Gratuit**
Relevés décadaires	**3,00 €/trimestre**	**9,10 €/trimestre**
Relevés hebdomadaires	**5,05 €/trimestre**	**13,10 €/trimestre**
Relevés journaliers	**29,30 €/ trimestre**	**63,60 €/trimestre**

- Autres prestations
  - Frais d'ouverture de compte courant ..... **Gratuit**
  - Frais de clôture de compte courant ..... **Gratuit**
  - Édition d'un relevé de compte au guichet ..... **4,05 €/édition**
  - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) ..... **Gratuit**

(1) Tarification négociée pour les structures / groupes répondant à des critères de volumes d'activité et de chiffres d'affaires. Consultez votre chargé d'affaires pour plus de précisions.
(2) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(3) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel; les intérêts générés peuvent être soumis à fiscalité.
(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
(5) Sous réserve de la souscription du service ''Digital Box''.

- Duplicata envoyé par courrier [1] ..... **4,50 €/relevé**
- Frais de recherche de document ..... **18,50 €/unité**
- Récapitulatif annuel de frais ..... **Gratuit**
- Information annuelle aux commissaires aux comptes :
  - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Logement Social et Économie Mixte ..... **144,00 €/demande** TVA
  - Clients Économie Sociale et Institutionnels ..... **102,00 €/demande** TVA

■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable

BON À SAVOIR :
Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Clients Entreprises
  - Chiffres d'affaires inférieur ou égal à 5 M€ ..... **208,33 €/an**
  - Chiffres d'affaires compris entre 5 et 15 M€ ..... **375,00 €/an**
  - Chiffres d'affaires compris entre 15 et 50 M€ ..... **750,00 €/an**
  - Chiffres d'affaires supérieur ou égal à 50 M€ ..... **1041,67 €/an**
- Clients Économie Sociale et Institutionnels
  - Budget ou chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1,5M€ ..... **50,00 €/an**
  - Budget ou chiffre d'affaires supérieur à 1,5M€ ..... **100,00 €/an**
- Clients Economie Mixte et Logement Social, Secteur Public, Immobilier Professionnel ..... **Gratuit**

■ Mise à jour du dossier client (fusion, absorption, cession de parts, TUP...) ..... **500,00 €/opération spécifique**

■ Courrier recommandé de demande de document (après 2 relances – frais postaux compris) ..... **20,00 €/courrier** TVA

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

■ Offres groupées de services pour la clientèle Économie Sociale [2] ..... **Nous consulter**

SERVICES BANCAIRES DE BASE ..... Gratuit

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

■ L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
■ Un changement d'adresse par an.
■ La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
■ La domiciliation de virements bancaires.
■ La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
■ La réalisation des opérations de caisse.
■ L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
■ Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
■ Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA[3], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
■ Des moyens de consultation à distance du solde du compte.

(1) Évolution tarifaire selon tarif postal.
(2) Sous réserve de commercialisation.
(3) Hors virement instantané.

- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES[1]

BANQUE EN LIGNE

BON À SAVOIR :
Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien[2].
- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- CE net Comptes
  - Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services)
    - Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **11,50 €/mois**
    - Clients Économie Sociale et Institutionnels, Logement social et Économie mixte ..... **8,00 €/mois**
  - Option groupes
    - Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **5,00 €/entreprise/mois**
    - Clients Économie Sociale et Institutionnels, Logement social et Économie mixte ..... **4,00 €/structure/mois**
  - Option bourse ..... **Gratuit**
  - Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse) ..... **Nous consulter** TVA
- CE net Secteur Public
  - Abonnement ..... **Gratuit**
- Direct Ecureuil Secteur Public
  - Abonnement ..... **Gratuit**
- Webprotexion (avec Sol Pro SMS)
  - Abonnement ..... **Gratuit**

BON À SAVOIR :
Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

(1) Hors coût fournisseur d'accès Internet.
(2) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

■ PulCEo Connect
- Abonnement ..... **10,80 €/mois** TVA
- Services optionnels ..... **Nous consulter** TVA

BON À SAVOIR :
PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ CE net Remises[1]
- Frais de mise en place du service ..... **à partir de 50,00 €** TVA
- Abonnement
  • Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **31,50 €/mois**
  • Clients Économie Sociale et Institutionnels, Logement social et Économie mixte **29,50 €/mois**
- Option groupes
  • Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **5,00 €/entreprise/mois**
  • Clients Économie Sociale et Institutionnels, Logement social ..... **4,00 €/structure/mois**
et Économie mixte
- Option gestion base de mandats de prélèvements ..... **8,00 €/mois**
- Option e-transfert (dépôts de fichiers de virements et prélèvements) ..... **Gratuit**
- Option e-saisie (saisie en ligne) ..... **Gratuit**
- Frais de modification sur l'abonnement ..... **12,00 €/acte** TVA

■ Clients Secteur Public ..... **Nous consulter**

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE

BON À SAVOIR :
PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

BON À SAVOIR :
Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

(1) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

- CE net EDI
  - Frais de mise en place du service ..... **à partir de 50,00€** TVA
  - Abonnement[1] ..... **55,00 €/mois**
  - Option EBICS T (confirmation via CE net) ..... **Gratuit**
  - Option EBICS TS (confirmation par certificat électronique) ..... **Gratuit**
  - Option groupes
    - Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **5,00 €/entreprise/mois**
    - Clients Économie Sociale et Institutionnels, Logement social et Économie mixte ..... **4,00 €/structure/mois**
- Clients Secteur Public ..... **Nous consulter**
- Autres protocoles de communication (SwiftNet, FIN, FileAct, Pe Sit) ..... **Nous consulter**
- Autres prestations :
  - Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte ..... **Nous consulter**
  - Relevés :
    - Le relevé intraday (format camt052 ou MT942) ..... **5,00 €/compte/mois**
    - Le relevé de frais (format camt86)[2]. ..... **Nous consulter**
    - Format CFONB, xml, PDFI ..... **Nous consulter**
    - Format MT940 ..... **Nous consulter**
  - Frais de modification sur l'abonnement ..... **12,00 €/acte** TVA
- PulCEo
  - Frais de mise en place du service ..... **Nous consulter** TVA
  - Abonnement PulCEo incluant deux banques ..... **Nous consulter** TVA
  - Options complémentaires : ..... **Nous consulter** TVA
    - Gestion du risque commercial
    - Banque supplémentaire
    - Durée d'historique étendue
    - Comptes supplémentaires
    - PulCEo mobile élargi
    - Service Sepamail Diamond
    - Service E-facturation[2]
    - Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA[2]
    - Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes)[2]
    - Frais de modification sur l'abonnement ..... **Nous consulter** TVA
  - Frais de mise en place du service ..... **Nous consulter** TVA
  - Abonnement PULCEO incluant deux banques ..... **Nous consulter** TVA
  - Option par banque supplémentaire ..... **Nous consulter** TVA
  - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaire, PULCEO mobile élargi, service Diamond, ...) ..... **Nous consulter** TVA
- Ouverture de compte de cantonnement et de compte de règlement ..... **Nous consulter**
  (Offre réservée aux clients EME[3], EP[4], EE[5])

(1) L'abonnement intègre les sens aller Client/Banque (transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR) et retour Banque/Client (réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations).
(2) Sous réserve de commercialisation.
(3) EME : Etablissement de Monnaie Electronique tel que défini aux articles L526-30 et L526-32 du Code Monétaire et Financier.
(4) EP : Etablissement de Paiement tel que défini à l'article L522-17 du Code Monétaire et Financier.
(5) EE : Etablissement exempté d'agrément tel que défini aux articles L521-3, L521-5 et L525-6 du Code Monétaire et Financier.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :
Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles[1], ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile[2].

- Sécurisation des opérations en ligne par SMS ..... **Gratuit**
- Secur'Pass[2] ..... **Gratuit**
- Certificat électronique Certiceo
  - Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans) ..... **216,00 €** TVA
  - Abonnement Certiceo certificat électronique multiple ..... **Nous consulter** TVA
- Certificat 3 Skey ..... **Nous consulter** TVA
- Certificat dans le Cloud[3] ..... **Nous consulter** TVA
- Authentification forte par clé FIDO 2[3] ..... **Nous consulter** TVA
- Authentification secur@ccès et lecteur CAP
  - Lecteur CAP (conditions d'accès protégées) ..... **7,00 €** TVA
  - Carte secur@ccès ..... **12,00 €/an** TVA
  - Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque ..... **Gratuit**
  - Frais de refabrication carte secur@ccès[4] ..... **12,00 €** TVA
  - Frais de demande de réédition de code confidentiel ..... **9,00 €** TVA
  - Clients mandataires judiciaires à la protection des personnes, détenteurs de WEBPROTEXION ..... **Nous consulter**

> 1.3. CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE ..... **Nous consulter**

DÉFINITION :
Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

(1) RGS : le Référentiel Général de Sécurité est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.
(2) Sous réserve d'éligibilité.
(3) Sous réserve de commercialisation
(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> 1.4. CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING ..... **Nous consulter** TVA

DÉFINITION :
- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

CASH POOLING GROUPE(1) ..... **Nous consulter** TVA

DÉFINITION :
- Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.5. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

- Télécollecte images chèques ..... **Nous consulter**

TLMC ..... **Nous consulter**

DÉFINITION :
La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE net Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR ..... **Nous consulter**

DÉFINITION :
La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> 1.6. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

(1) Sous réserve de commercialisation

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte :** transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA :** transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire
- **Virements SEPA Jour :** virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA accéléré :** virement SEPA échangé dans l'heure suivant la réception de la remise, disponible du lundi au samedi sur une plage horaire limitée.
- **Virements SEPA instantané :** virement SEPA disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année.
- **Virements euros tiers urgent UE :** transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE :** tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent.
  Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Chèques
  - Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
  - Frais d'émission d'un chèque de banque..... **13,20 €/opération**
  - Lettres-chèques ..... **Nous consulter**
- Retraits d'espèces au guichet
  - Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retraits d'espèces par carte en euros
  - Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	**Gratuit**	**Gratuit**
Dans un autre établissement	**Gratuit**	**Gratuit**

- Retraits d'espèces en devises[1]

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	**3,25 €**	**6,25 €**
Commission proportionnelle	**2,90 %**	**2,90 %**

- Paiements par carte
  - En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
  - En devises ou en euros hors zone euro[2] :
    - Commission proportionnelle ..... **2,90 %/opération**
    - Commission fixe ..... **0,25 €/opération**
    - Avec un maximum de perception par transaction ..... **6,25 €/opération**

(1) Les retraits réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de retrait n'est prélevée pour les transactions réalisées dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain.

(2) Les paiements réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devise et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de paiement n'est prélevée pour les transactions réalisée dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain. Les paiements par carte sur des sites Internet domiciliés à l'étranger (hors zone euro) sont également considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant.

■ Virements

	Centre d'Affaires/ Télephone	Banque à distance (via CE Net Comptes ou CE Net Remises)	Télétransmission (via CE Net EDI)
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)[1]	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement SEPA occasionnel	**8,00 €**	**0,21 €**	**0,21 €**
Virement SEPA occasionnel instantané (Instant payment) - Jusqu'à 5 000 € - De 5 001 € à 30 000 € - De 30 001 € à 100 000 €	**Pix d'un virement occasionnel (8€/virement)** **+ 1,00 €/virement** **+ 3,00 €/virement** **+ 10,00 €/virement**	**1,00 €/virement** **3,00 €/virement** **10,00 €/virement**	-
Virement SEPA jour	-	**0,45 €**[2]	**0,45 €**
Virement SEPA Tutelle	**Gratuit**[3]		
Virement SEPA accéléré	-	**0,50 €**[2]	**0,50 €**
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	-	**8,50 €**[2]	**8,50 €**
Virement SEPA permanent vers une autre banque : -Mise en place -Par virement -Modification / suppression	**7,50 €** **1,50 €** **7,50 €**	**Gratuit** **0,21€** **Gratuit**	-
Virement de trésorerie France et Union Européenne	**25,00 €**	**7,50 €**[2]	**7,50 €**
Remise de virements : -Confirmée par signature électronique -Confirmée par fax ou mail	-	**Gratuit** **25,00 €**[2]	**Gratuit** **25,00 €**
Frais d'ajout, de modification et de suppression de RIB externe réalisé en agence	**25,00 €**	-	-
Réception de MT101 en provenance de banques tierces	-	-	**Nous consulter**
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	**20,00 €**	**20,00 €**	**20,00 €**

■ Service de protection des virements - lutte contre la fraude [4]..... **Nous consulter**

(1) Comptes d'un même titulaire (même SIREN) à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.
(2) Opération possible avec CE net Remises.
(3) Gratuit avec Webprotexion.
(4) Sous réserve de disponibilité.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA reçus
- Frais pour paiement d'un prélèvement SEPA CORE ou SEPA interentreprise (B2B) ..... **Gratuit**
- Frais de mise en place, modification, annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) :
  - Centre d'Affaires/Téléphone..... **10,00 €/opération**
  - Banque à distance via CE net..... **Gratuit**
- Contestation/Opposition sur prélèvement reçu
- Opposition sur un ou plusieurs prélèvements avant la date d'échéance (à la charge du débiteur) ..... **12,00 €/prélèvement**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement après la date d'échéance, s'avérant non justifiée (à la charge du débiteur) ..... **20,00 €/opération**
- Effet de commerce
  - Frais pour paiement d'un effet émis par le client..... **Gratuit**
  - Frais pour rejet d'effet pour motif technique..... **Gratuit**
  - Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance ..... **18,00 €/effet**
  - Frais pour bon à payer manuel ..... **21,00 €/opération**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence ..... **Gratuit**

■ Remise d'espèces hors agence
- Service de ramassage des fonds..... **Nous consulter (sur devis)**

■ Chèques
- Remise de chèque(s) compensable en France ..... **Gratuit**

■ Virements
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro..... **Gratuit**

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA émis
- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)
  - Demande d'attribution unitaire, modification, suppression ..... **42,00 €/opération**
  - Demande d'attribution en masse (par fichiers)..... **120,00 €/fichier**

■ Frais de mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés et liste de mandats SEPA non autorisés :
- Frais d'enregistrement d'un ICS SEPA dans une liste..... **12,00 €**
- Frais de modification/annulation d'un ICS dans une liste ..... **12,00 €**

■ Prélèvements télétransmis[1]

- Frais par prélèvement SEPA CORE télétransmis … ..... **0,40 €/opération**
- Frais par prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis… ..... **0,40 €/opération**
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
- Frais sur remise de prélèvements télétransmis confirmée par fax ou par mail ..... **25,00 €/remise**

■ Interventions et demandes particulières

Prélèvements - frais à la charge du créancier :

- Frais par prélèvement SEPA CORE et interentreprises (B2B) revenu impayé..... **8,00 €/opération**
- Reversement émis à la demande du créancier suite à l'émission ..... **12,00 €/prélèvement**
  à tort de prélèvement(s) SEPA **maximum 500,00 €**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestatione..... **20,00 €/opération**
  sur opération de prélèvement après la date d'échéance, s'avérant justifié

■ Effets de commerce

- Support papier
  - Frais par remise..... **12,00 €/remise**
  - Frais par effet..... **6,00 €/effet**
- Télétransmis
  - Frais par remise..... **4,50 €/remise**
  - Remise d'effets confirmée par fax ou mail ..... **25,00€/remise**
  - Remise d'effets confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
  - Frais par effet..... **0,45€/effet**
- Autres
  - Acceptation, modification, prorogation ..... **18,00€**
  - Réclamation ..... **18,00€**
  - Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **18,00€**
  - Changement de domiciliation..... **18,00€**
  - Frais pour remboursement anticipé de billet financier ..... **18,00€/billet**
  - Autres opérations ..... **18,00€**

(1) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

> 1.7. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	**J**	**J**
Chèques compensables en France[1] Soumis à délai d'encaissement et d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	**J + 1[1]**	**J**
Virements	**J**	**J**
Prélèvements	**J**	**J**
Paiement par carte bancaire	**J**	**J**
Effets de commerce	**Encaissement : échéance J + 4[2][3]** **Escompte : J+1[2]**	**J + 2[2]**

> 1.8. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi[4] de chéquier ou de carnet de remises de chèques
  - Envoi par courrier simple..... **2,45 €/envoi**
  - Envoi par recommandé avec A/R ..... **8,00 €/envoi**
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois ..... **8,20 €/destruction** suivant la mise à disposition en agence

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).
(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre
(3) Sous réserve du dépôt de l'effet à J-6 jours ouvrés avant sa date d'échéance.
(4) Évolution tarifaire selon tarif postal.

CARTES

BON À SAVOIR : Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes
  - Carte Visa Business à débit immédiat ou différé ..... **54,80 €/an**
  - Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé ..... **151,00 €/an**
  - Carte Visa Platinum à débit différé ..... **246,00 €/an**
  - Carte de retrait Associatis (carte de retrait aux distributeurs du réseau Caisse d'Épargne réservée à notre clientèle Économie Sociale) ..... **22,20 €/an**
  - Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base ») ..... **Gratuit**
- Opérations diverses
  - Refabrication de carte avant échéance (suite à détérioration, perte, vol/usage frauduleux, modification d'état civil) ..... **15,00 €/opération**
  - Réédition, réactivation de code confidentiel ..... **10,00 €/opération**
  - Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement[1] ..... **13,50 €/opération**
  - Frais d'envoi[2] de carte bancaire par courrier simple ..... **2,45 €/envoi**
  - Frais d'envoi[2] de carte bancaire en recommandé avec AR ..... **9,55 €/envoi**
  - Frais d'envoi[2] de carte et/ou de code confidentiel en tarif express ..... **50,00 €/envoi**
  - Frais de destruction de carte en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence ..... **8,20 €/destruction**

CARTE ACHAT PUBLIC (service réservé à notre clientèle du Secteur Public)

BON À SAVOIR :
L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

- Ouverture de dossier Carte Achat Public ..... **Nous consulter**
- Cotisations mensuelles au forfait
  - Cotisation 1 carte ..... **39,00 €/mois**
  - Cotisation cartes supplémentaires ..... **10,00 €/mois/carte**
- Commission sur flux (applicable au montant des transactions réalisées par carte) ..... **Nous consulter**
- Autres prestations ..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Epargne.
(2) Évolution tarifaire selon tarif postal.

CARTE CORPORATE

- Services de base
  - Cotisation Solution Carte Corporate ..... **30,00 €/mois** TVA
  - Cotisation Carte Visa Corporate débit compte entreprise ou collaborateur ..... **5,00 €/mois**
  - Cotisation Carte Visa Gold Corporate débit compte entreprise ou collaborateur ..... **12,00 €/mois**
- Services optionnels
  - Option absence de solidarité de l'entreprise ..... **180,00 €/mois** TVA
  - Débit différé standard ..... **Gratuit**
  - Imputation des opérations en surdifféré ..... **Nous consulter**
- Services tarifés à l'acte [1] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

> 1.9. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT EN LIGNE / E-COMMERCE

SP PLUS ET JEPAIEELIGNE

BON À SAVOIR :
SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service
  - SP Plus ..... **180,00 €** TVA
  - JePaieEnLigne ..... **180,00 €** TVA
  - JePaieEnLigne Express[2] ..... **60,00 €** TVA
- Abonnement mensuel
  - SP Plus ..... **24,00 €** TVA
  - JePaieEnLigne ..... **24,00 €** TVA
  - JePaieEnLigne Express ..... **6,00 €** TVA

(1) Services non soumis à TVA à l'exception du service de recherche documentaire.
(2) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

- Frais liés aux transactions
  - SP Plus ..... **0,18 €/transaction** TVA
  - JePaieEnLigne ..... **0,18 €/transaction** TVA
  - JePaieEnLigne Express ..... **0,156 €/transaction** TVA
  - Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
  - Frais de traitement sur impayés cartes bancaires..... **Nous consulter**
- Options SP Plus, JePaieEnLigne, JePaieEnLigne Express [1][2] ..... **Nous consulter**

PAYPLUG[3] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug Entreprise, proposé par la Caisse d'Epargne.

- Option PayLater[4] ..... **Nous consulter**

IZ E-COMMERCE[5] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité..

(1) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.
(2) Certaines prestations peuvent être soumises à TVA et d'autres non.
(3) PayPlug Entreprise, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 PARIS. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
(4) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.
(5) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

> 1.10. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT EN PROXIMITÉ

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

- Le contrat monétique accepteur
  - Ouverture/clôture de dossier ..... **Nous consulter**
  - Taux de commission ..... **Nous consulter**
  - Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC) ..... **Gratuit**
  - Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC) ..... **Gratuit**
  - Frais sur contrat inactif ..... **15,00 €/an**
- Location de terminaux de paiement électronique (TPE) ..... **Nous consulter** TVA
- Tap To Pay (l'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou tablette. Disponible sur Google Pay et App Store) ..... **Nous consulter**

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY[1] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

> 1.11. SERVICES EXTRA-BANCAIRE

- iPaidThat[2] ..... **Nous consulter**

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) Sous réserve de commercialisation. SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246.82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

2 LES FINANCEMENTS

> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE DOSSIER

- Taux d'intérêt ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier[1] ..... **1,00 %**
  minimum 300,00 €

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
  - Commission d'engagement ..... **1,00 %**
  Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue d'avance trimestriellement.
  - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) ..... **3,50 % maximum**
  - Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel) ..... **Nous consulter**
- Découvert non autorisé
  - Taux d'intérêt[2] ..... **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

COMMISSIONS APPLICABLES AUX DÉCOUVERTS AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS[3]

- Commission sur le plus fort découvert ..... **0,10 %/trimestre**
  Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1,00%/trimestre**
  Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté.
  Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE COMMERCIAL ET ESCOMPTE DE BILLET FINANCIER[4]

- Commission d'engagement payable d'avance annuellement ..... **1,00 %**
- Nombre minimum de jours pour le calcul des intérêts ..... **10 jours**
- Perception minimum d'intérêts par effet ..... **6,00 €**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) ..... **Nous consulter**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :
La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.
(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.
(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.
(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

2 LES FINANCEMENTS

- Commission d'engagement payable d'avance annuellement ..... **1,00 %**
- Frais par acte de cession ..... **20,00 €/opération**
- Frais par créance cédée ..... **17,00 €/opération**
- Frais par notification (avec ou sans acceptation) ..... **32,70€/opération**
- Frais pour incident de paiement de la créance ..... **60,00 €/opération**
- Frais de prorogation, modification, réclamation ..... **30,00 €/opération**

GESTION DU POSTE CLIENTS

BON À SAVOIR : financement de vos factures
La Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client ..... **Nous consulter**
- Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture ..... **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit TRADELINER : pour protéger vos créances client..... **Nous consulter**
  contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : ..... **Nous consulter**
  pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC) .... **Nous consulter**

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les frais sont calculés sur le montant de l'engagement

- Commission de risque payable d'avance annuellement..... **2,00%**
  minimum 100,00 €
- Frais de dossier sur acte simple : caution de marché caution de **1,00%**
  loyer, aval, avenant **minimum 60,00€**
- Frais de dossier sur acte spécifique : caution fiscale caution de **1,00%**
  loyer, aval, avenant **minimum 120,00€**
- Frais de dossier sur garantie de passif..... **1,00%**
  minimum 350,00€

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE MISE EN PLACE

- Taux d'intérêt..... **Nous consulter**
- Frais de dossier crédit (calculés sur le montant du financement)[1]..... **1 %**
  minimum 500,00 €

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

NUMAIRIC

- Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public ..... **Tarification en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/pret-collectivites**

PRÊT À IMPACT (offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière) ..... **Nous consulter**

OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES ENR (ÉNERGIES RENOUVELABLES) ..... **Nous consulter**

FINANCEMENT TRÈS LONG TERME (offre réservée aux clients du Secteur Public et du Logement Social) ..... **Nous consulter**

CRÉDIT BAIL MOBILIER TVA

- Frais de dossier ..... **2,00% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum 60,00€**
- Publicité légale crédit-bail/location (greffe du tribunal de commerce) ..... **27,60 €**
  Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant de financement) ..... **300,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance ..... **60,00 €**
- Mainlevée d'opposition :
  - Contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
  - Contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **60,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel :
  - Contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
  - Contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **180,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne :
  - Contrat couvert par notre assurance groupe ..... **Gratuit**
  - Contrat non couvert par notre assurance groupe ..... **60,00 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...)[1] ..... **60,00 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° SIREN) ..... **42,00 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) ..... **60,00 €**
- Radiation de publicité ou de gage[2] ..... **42,00 €**
- Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires) ..... **60,00 €**
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement[3] ..... **60,00 €**
- Changement de mode de règlement
  - De chèque ou virement à prélèvement ..... **Gratuit**
  - De prélèvement à chèque ..... **300,00 €**
  - De prélèvement à virement ..... **300,00 €**
- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet[1][2] ..... **60,00 €**
- Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire[2] ..... **60,00 €**

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.
(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(3) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

- Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...) ..... **90,00 €**
- Transfert au nom d'un nouveau locataire ..... **300,00 €**
- Modification du plan de remboursement[1] ..... **300,00 €**
- Modification ou mainlevée de garantie[1] ..... **300,00 €**
- Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré)[1] ..... **300,00 €**
- Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat[1] ..... **300,00 €**
- Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire ..... **60,00 €**

LOCATION LONGUE DURÉE, LEASE BACK ..... **Nous consulter**

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER, LEASE BACK ..... **Nous consulter**

> 2.4. AUTRES SERVICES LIÉS AUX CRÉDITS

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Frais d'acte de garantie perçus lors de la mise en place ou du renouvellement (hypothèque, nantissement de compte, nantissement de meubles incorporels, caution personne physique et morale, cession Dailly) ..... **90,00 €/acte**
- Gage de véhicule, gage de meubles corporels sur matériel et warrants ..... **175,00 €/acte**
- Nantissement de Fonds de Commerce, nantissement d'actions ou gage de meubles corporels sur parts sociales ..... **350,00 €/acte**
- Frais d'hypothèque fluviale, maritime et aérienne ..... **350,00 €/acte**
- Nantissement de valeurs donné en garantie d'un contrat de prêt :
  - Valeurs Caisse d'Épargne ..... **100,00 €/acte**
  - Autres valeurs (hors parts sociales Caisse d'Épargne) ..... **150,00 €/acte**
- Frais de relance sur justificatif de garantie non fourni ..... **26,00 €**
- Opérations spécifiques ENR (énergies renouvelables) ..... **Nous consulter**
- Convention inter-créanciers (dans le cas d'un prêt octroyé par plusieurs établissements bancaires) ..... **300,00 €**
- Fiducie sûreté ..... **Nous consulter**
- Frais de relance pour garanties non constituées ..... **0,5% du montant du crédit, maximum de perception 1 000,00€**

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET MAINLEVÉE DE GARANTIE

- Indemnité de remboursement anticipé ..... **Selon contrat**
- Demande de décompte de remboursement de prêt ..... **50,00 €/acte**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

- Mainlevée d'hypothèque (frais réels en sus) ..... **100,00 €/acte**
- Mainlevée de nantissement (frais réels en sus)
  - Valeurs Caisse d'Épargne ..... **100,00 €/acte**
  - Autres valeurs ..... **100,00 €/acte**

Autres mainlevées (frais réels en sus) ..... **100,00 €/acte**

AVENANTS

- Modification du quantième ou du compte de prélèvement[1] ..... **2% du capital restant dû minimum 50,00 €**
- Modification de taux, report d'échéance, modification d'une garantie ou de l'emprunteur, restructuration, réaménagement (frais réels en sus)[1][2] ..... **2% du capital restant dû minimum 50,00 €**

DUPLICATAS ET ATTESTATIONS

- Duplicata d'un contrat ..... **26,00 €/duplicata**
- Duplicata d'un tableau d'amortissement ..... **26,00 €/duplicata**
- Délivrance d'une attestation liée au crédit ..... **26,00 €/attestation**
- Récapitulatif des versements effectués ..... **50,00 €/récapitulatif**
- Frais de relance échéance impayée ..... **19,00 €/opération**

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS[3] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

- Délégation d'assurance décès invalidité ..... **250,00 €/assuré**
- Modification d'assurance vers organismes extérieurs ..... **350,00 €/assuré**

> 2.5. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ..... Nous consulter

> 2.6. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ..... **Nous consulter**

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.
(2) Pour tout avenant nécessitant une modification d'assurance vers organismes extérieurs, la tarification de la modification d'assurance est due en sus des frais d'avenant.
(3) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3 LES PLACEMENTS

BON À SAVOIR :
Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

DÉPÔT À TERME ..... **Nous consulter**

LIVRET A ..... **Nous consulter**

CSL RÉGIONAL ..... **Nous consulter**

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL ..... **Nous consulter**

- Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)[1] ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

BONS DE CAISSE ..... **Nous consulter**

EMPRUNTS BPCE ..... **Nous consulter**

PARTS SOCIALES ..... **Nous consulter**

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :
Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

TITRES DE CRÉANCES

- Certificat de dépôt négociable ..... **Nous consulter**
- Titres négociables à moyen terme ..... **Nous consulter**
- Autres titres de créances à formule ..... **Nous consulter**

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
  - Intégral Cash Trésorerie[2] ..... **Nous consulter**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Cette tarification ne s'applique pas aux comptes d'épargne réglementée
(2) Sous réserve de commercialisation.

3 LES PLACEMENTS

BON À SAVOIR :
Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ..... **Nous consulter** TVA

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux ..... **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille ..... **Nous consulter** TVA

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :
Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.
Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

GESTION DE COMPTE TITRES

- Ouverture de compte-titres ..... **Gratuit**
- Relevé trimestriel ..... **Gratuit**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Transfert partiel ou total vers une autre banque ..... **150,00 €** TVA
- Clôture de compte-titres ..... **Gratuit**
- Frais de participation de tenue de Compte Titres applicables aux comptes présentant un solde nul au 31/12/2023 ..... **24,00 €/an** TVA

3 LES PLACEMENTS

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)

BON À SAVOIR :
Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Titres hors groupe BPCE
  - Frais fixe par ligne ..... **4,30 €** TVA
  - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille ..... **0,25 %** TVA
    - Minimum de perception/compte ..... **39,00 €/an** TVA
    - Maximum de perception/compte ..... **290,00 €/an** TVA
- Titres du groupe BPCE
  - Sur emprunts groupe BPCE ..... **Gratuit**
  - Sur titres du groupe BPCE hors emprunts groupe BPCE ..... **26,00 €/an** TVA
  - OPC groupe BPCE ..... **26,00 €/an** TVA
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)[1] ..... **Application de droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel)** TVA

ORDRES DE BOURSE[2]

	En centre d'affaires	Par téléphone[4]	Par Internet[3]
Taux de courtage	**1,50 %**	**1,50 %**	**0,50 %**
Minimum de perception	**17,50 €**	**17,50 €**	**8,00 €**
Commission fixe par ligne	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**11,10 €**	**11,10 €**	**Gratuit**
Ordre annulé	**11,30 €**	**11,30 €**	**Gratuit**

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC réseau groupe BPCE ..... **Nous consulter**
- Opérations OPC d'un autre réseau ..... **30,00 € + frais d'émetteur**
- Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse ..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP non garantis ..... **Nous consulter**
- Autres instruments financiers ..... **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(2) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.
(3) Hors coût fournisseur d'accès Internet.
(4) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France metropolitaine.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

BON À SAVOIR :
La Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale (Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite..... **Nous consulter**
  Collectif (PERCOL), Intéressement) Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO)

BON À SAVOIR :
Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO, PERO et Intéressement de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services ..... **Nous consulter** TVA

BON À SAVOIR :
Les offres Titres de services de la Bimpli[1], proposées par la Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-restaurant (chèque ou carte) « Bimpli Resto »
- Titre cadeaux (chèque ou carte) « Bimpli Cado »
- Chèques Interservices by Bimpli (clientèle Secteur public)

(1) Services fournis par Swile et distribué par la Caisse d'Epargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA Intracommunautaire : FR67824012173

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement[1] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance santé collective[2] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé [3] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Protection Homme Clé permet de protéger et pérениser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants[4] ..... **Nous consulter**
- Autres assurances (protection des biens, responsabilité civile et protection juridique, risques cyber...) [5] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
  - Couverture de risque de taux. ..... **Nous consulter**

(1) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Metropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(3) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(4) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(5) Sous réserve de commercialisation.

BON À SAVOIR :
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

▪ Opérations financières
- Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises ..... **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

▪ Ingénierie immobilière et Immobilier professionnel ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

> 4.4. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.
Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.5. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Avec sa Banque d'Affaires, la Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.6. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Banque d'Affaires de la Caisse d'Epargne intervient également sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ses clients dirigeants, la Banque Privée de la Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés ..... **89,00 €/trimestre**
- Commission de mouvement
  - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre ..... **0,25 % maximum**
  - Minimum de perception ..... **30,00 €/trimestre**

COMMISSION DE CHANGE

- Commission de change (achat ou vente de devises) ..... **0,05 %**
  minimum 17,00 €

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la rubrique 1.6 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace économique européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement PAPIER
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **8,00 €**
- Virement TÉLÉTRANSMIS
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **0,21 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA[1]

BON À SAVOIR :
Virement émis dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays destinataire ou virement émis vers un pays situé hors de la zone SEPA quelle que soit la devise

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
Commission proportionnelle	**0,10 %**	**0,10 %**
- Minimum de perception	**30,00 €**	**25,00 €**
- Maximum de perception	**100,00 €**	**80,00 €**

- Commission pour virement émis tout frais au donneur d'ordre ..... **25,00 €**
(forfait en sus de la commission de service sur virement)
- Frais de copie de message Swift ..... **18,00 €** TVA

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER[1]

- Commission de services..... **0,15 %**
  - Minimum de perception..... **45,00 €**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER ..... **Coût réel**

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission de présentation ..... **45,00 €**
- Commission de paiement..... **0,15 ‰**
  minimum 45,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...)..... **45,00 €**
- Commission d'impayé, irrégularités..... **0,05 %**
  minimum 45,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission de paiement..... **0,20 %**
  minimum 65,00 €
- Commission d'utilisation ou de transfert..... **45,00 €**
- Commission d'acceptation..... **45,00 €**
- Commission d'impayé, irrégularités..... **0,05 %**
  minimum 45,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...)..... **45,00 €**

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

BON À SAVOIR :
Portail Trade vous permet de suivre toutes vos transactions et opérations documentaires en temps réel et de bénéficier d'une tarification avantageuse :
- Vous optimisez vos transactions internationales en ligne. Grâce à cet outil Internet sécurisé, vous gérez vos opérations documentaires import et vous suivez leur déroulement.
- Vous sauvegardez vos modèles de dossiers, et vous pouvez également retrouver tout votre historique grâce à un reporting complet. Avec ses rapports personnalisés, le service dédié de la Caisse d'Epargne reste l'outil d'optimisation idéal pour toutes vos opérations documentaires sur Internet.
Pour plus de renseignements, consultez votre chargé d'affaires.

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible ..... **0,25 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de prorogation ou augmentation du montant/trimestre indivisible..... **0,25 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant)..... **150,00 €**
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents ..... **0,125 %**
  minimum 150,00 €
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible..... **0,0833 %**
  minimum 150,00 €
- Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet..... **Nous consulter**
- Frais d'irrégularité[1] (à la charge de l'exportateur) ..... **150,00 €**
- Emission d'une cession bancaire..... **Nous consulter**
- Frais de port express..... **30,00 €** TVA
- Frais Swift ..... **30,00 €** TVA
- Tarification de la ligne :
  - Frais de dossier (mise en place, modification) ..... **1,00 %**
    minimum 300,00 €
  - Commission d'engagement perçue d'avance trimestriellement ..... **1,00 %**
- Clause UPAS (Usance Paid At Sight /paiement anticipé au fournisseur)[2] ..... **Nous consulter**

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible (montant, durée)..... **0,25 %**
  minimum 250,00 €
- Commission de prorogation ou augmentation de montant/trimestre indivisible..... **0,25 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de modification autre..... **150,00 €**
- Commission de paiement/mise en jeu (flat)..... **0,15 %**
  minimum 150,00 €
- Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction..... **Nous consulter**
- Tarification de la ligne :
  - Frais de dossier (mise en place, modification) ..... **1,00 %**
    minimum 300,00 €

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.
(2) Sous réserve de commercialisation.

- Commission d'engagement perçue d'avance trimestriellement ..... **1,00 %**

> 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA[1]

Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.

- Frais par virement ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **25,00 €**
  - Maximum de perception ..... **80,00 €**
- Attestation virement international ..... **Nous consulter**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER ..... **Coût réel**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission de présentation ..... **45,00 €**
- Commission d'encaissement ..... **0,13 %**
  minimum 45,00 €
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) ..... **45,00 €**
- Frais Swift ..... **30,00 €** TVA
- Frais de courrier express ..... **30,00 €** TVA

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier ..... **0,20 % min. (65,00 €)**
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) ..... **45,00 €**
- Frais Swift ..... **30,00 €** TVA
- Frais de courrier express ..... **30,00 €** TVA

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

Crédits documentaires export < 100 000 € - Forfaits

Ces forfaits comprennent la notification/confirmation, une modification, une utilisation, ainsi que les frais annexes (hors commission de transfert de crédit).

- Crédit documentaire export notifié inférieur ou égal à 100 000 € ..... **320,00 €**
- Crédit documentaire export confirmé inférieur ou égal à 50 000 € ..... **370,00 €**
- Crédit documentaire export confirmé de 50 000 € à 100 000 € ..... **500,00 €**
- Modification supplémentaire ..... **60,00 €**
- Utilisation supplémentaire ..... **100,00 €**

Crédits documentaires export > 100 000 € - Tarification unitaire

- Commissions de notification (montant à 1,5 millions d'euros) ..... **0,10 %**
  minimum 110,00 €
- Commissions de notification (montant > 1,5 millions d'euros) **0,05%**
  minimum 110,00 €
- Commissions de modification ..... **110,00 €**
- Commission de levée de documents **0,15%**
  minimum 135,00 €

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

- Commissions d'encaissement **0,10%**
  minimum 70,00 €
- Frais d'intervention à la demande ..... **90,00 €**
- Commissions de transfert **0,125%**
  minimum 120,00 €
- Commission de paiement sur transfert **0,0625%**
  minimum 110,00 €
- Commissions de confirmation ..... **Nous consulter**
  minimum 35,00 €
- Commissions d'acceptation ou de paiement différé ..... **Nous consulter**
  minimum 350,00 €

LETTRE DE STAND-BY EXPORT

- Commission de notification/acte standard jusqu'à 1,5 M € ..... **0,15 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de notification/acte standard à partir de 1,5 M € ..... **0,10 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de modification ..... **150,00 €**
- Commission de paiement/utilisation (en cas d'appel) ..... **0,15 %**
  minimum 150,00 €
- Commission de confirmation (en fonction du pays et de la banque)
  - perception par trimestre indivisible ..... **Nous consulter**
- Frais d'acte complexe ..... **Nous consulter**

> 5.4. GARANTIES INTERNATIONALES ..... Nous consulter

BON À SAVOIR :
Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne execution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

> 5.5. FINANCEMENTS À L'INTERNATIONAL

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER) ..... **Nous consulter**

AVANCES EN DEVISES ..... **Nous consulter**

> 5.6. OPÉRATIONS DE CHANGE

BON À SAVOIR :
Vous souhaitez réaliser vous-même vos opérations de change en quelques clics ?
Avec Click'N Trade, le site de la Caisse d'Épargne entièrement dédié au change, vous passez vos ordres et consultez les cours de change en temps réel.

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) ..... **Gratuit**

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

CHANGE À TERME

- Frais de mise en place Change à terme[1] ..... **40,00 €**

BON À SAVOIR :
Le change à Terme À Préavis Plus répondra à vos besoins si vous souhaitez figer votre cours de change tout en bénéficiant de souplesse sur la date et les montants échangés. Vous mettez en place une enveloppe de devises dans laquelle vous puisez au fur et à mesure de vos besoins

- Frais de mise en place Change à terme préavis +[1] ..... **40,00 €**
- Frais de modification, prorogation, levée anticipée sur opérations de change ..... **30,00 €**

SWAP DE CHANGE

- Frais de mise en place ..... **Nous consulter**

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE ..... **Nous consulter**

> 5.7. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier ..... **10,00 €** TVA
- Frais de courrier express ..... **30,00 €** TVA
- Frais de Swift ..... **30,00 €** TVA

> 5.8. AUTRES SERVICES

SERVICE GPI (Global Payment Innovation) de suivi des flux internationaux [2] ..... **6,00 €/mois** TVA

OFFRE COFACE ..... **Nous consulter**

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
La Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex et Globallians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

CONNECTOR (recommandation donnée ou reçue d'une banque partenaire)[3] ..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
La Caisse d'Epargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats à l'international.

(1) Commission de change en sus.
(2) Service accessible via CE net Remises ou EDI permettant de suivre en temps réel les flux internationaux émis et reçus sur une plateforme mise à disposition par Swift.
(3) Sous réserve de commercialisation.

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> 6.1. FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 1re lettre ..... **13,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 2e lettre ..... **13,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi [1] en recommandé ..... **16,50 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)[2] ..... **12,10 €**

> 6.2. COMMISSION D'INTERVENTION

DÉFINITION :
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Commission d'intervention ..... **9,00 €/opération**
  - Dans la limite d'un plafond journalier de ..... **27,00 €**

> 6.3. FORFAIT DE FRAIS PAR CHÈQUE REJETÉ

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant ⚖ :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

- Montant du forfait :
  - Par chèque ≤ 50,00 € ..... **21,00 €**[2]
  - Par chèque > 50,00 € ..... **41,00 €**[2]
    - Dans la limite d'un plafond journalier de ..... **100,00 €**

(1) Évolution tarifaire selon tarif postal.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> 6.4. FORFAIT DE FRAIS PAR PRÉLÈVEMENT/VIREMENT SEPA REJETÉ

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléréglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant ⚖ :

- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement,
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
  - Par prélèvement ≤ 20,00 € ..... **Montant de l'opération**[1]
  - Par prélèvement > 20,00 € ..... **11,00 €**[1]

> 6.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **29,80 €/chèque**
- Frais par acte de saisie (hors comptable public)[2][3] ..... **126,00 €/acte**
- Frais par acte de saisie administrative à tiers détenteur[2][4] ..... **10 % du montant dû au Trésor Public maximum 100,00 €**
- Frais de rejet d'effet (LCR/BAO) pour défaut de provision ..... **18,00 €/effet**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte ..... **17,20 €**
- Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **37,40 €**
- Frais sur impayé carte en vente à distance ..... **70,00 €/intervention**
- Frais par échéance de prêt (absence de provision suffisante) ..... **78,50 €**

> 6.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ..... **18,00 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ..... **27,50 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Sont soumis à TVA tous les frais d'opposition administrative y compris les frais de saisie attribution ou de saisie conservatoire... En revanche, ne sont pas soumis les frais qui ne sont pas liés à des actes de l'administration ou du Trésor public.
(3) La saisie concerne la saisie-attribution, la saisie conservatoire, la saisie de valeurs mobilières, etc.
(4) Saisie notifiée par les comptables publics.

7 PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE[1]

GESTION COURANTE

- Ouverture de compte ..... **30,00 €**
- Clôture de compte[2] ..... **100,00 €**
- Frais de tenue de compte en euros ..... **31,60 €/mois**
- Commission de mouvement ..... **0,25% maximum**
  - Clients Economie Sociale et Institutionnel ..... **minimum 6,67 €/mois**
  - Clients Entreprises, Immobilier Professionnel, Économie Mixte ..... **minimum 10,00 €/mois**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable[3]
  - Clients Entreprises, Economie Mixte, Immobilier Professionnel :
    - Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 millions d'euro ..... 208,33 /an
    - Chiffre d'affaires compris entre 5 et 15 millions d'euros ..... 375,00 /an
    - Chiffre d'affaires compris entre 15 et 50 millions d'euros ..... 750,00 /an
  - Chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ..... **1 041,67 €/an**
  - Clients Économie sociale et Institutionnels ..... **175,00 €/an**
- Frais de recherche de document ..... **30,00 €/unité**

BANQUE À DISTANCE[4]

- Abonnement CE net Remises ..... **31,50 €/mois**

EFFETS DE COMMERCE

- Frais par bordereau de remise d'effet papier ..... **15,00 €/remise**
- Frais par effet remis télétransmis ..... **0,90 €/effet**
- Frais pour effet remis à l'encaissement impayé, prorogé, modifié ou réclamé, changement de domiciliation ..... **25,00 €/effet**
- Frais par effet émis impayé pour absence de provision suffisante ..... **40,00 €/effet**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

- Frais par acte de cession (bordereau) ..... **35,00 €/opération**

DÉCOUVERT

- Commission du plus fort découvert[5] **0,20%**

INSTRUMENTS DE PAIEMENT

- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique[6] ..... **54,80 €**

(1) Tarification spécifique applicable aux clients placés en procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire.
(2) Tarification applicable à tout compte ouvert après la procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire.
(3) Notamment dans sa situation juridique, administrative, fiscale, comptable et financière.
(4) Hors coût fournisseur d'accès Internet.
(5) Commission calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois, prélèvement trimestriel.
(6) Sous réserve de commercialisation.

8 LEXIQUE

ARRÊTÉ DE COMPTE
La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT
L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)
Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE
Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »
La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMMISSION DE DEPASSEMENT DE DECOUVERT
Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION DE NON UTILISATION
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMMISSION DE TENUE DE COMPTE
Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

COMMISSION DU PLUS FORT DECOUVERT
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'ENGAGEMENT
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date anniversaire.

COMPTE INACTIF
Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;

2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CONTESTATION
Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

CRÉDIT COURT TERME
Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR
La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉPASSEMENT
Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)
Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE
L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA
Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN
International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)
Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE
Vous donnez instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE
Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS
Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes

de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION
Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCURRENT
Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RÉCLAMATION
Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

REJET DE CHÈQUE
Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT
Refus du paiement d'un prélèvement par la banque ou l'établissement de paiement du fait généralement d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. On parle également de refus d'exécution par la banque ou l'établissement de paiement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB
Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)
Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

R-TRANSACTIONS
Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,

- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,

- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,

- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,

- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,

- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,

- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour».

SCT
SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD
SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

9 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

ou sur CE net par internet - www.caisse-epargne.fr

ou depuis votre Smarthpone, iPhone sur www.m.caisse-epargne.fr

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

TECHNIQUE (TPE)

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par BPCE Payment Services)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

SAV

0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> TÉLÉTRANSMISSION

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

- **PAR TELEPHONE** :

05 56 43 58 06 Service gratuit + prix appel

- **PAR MAIL :**

echanges-edi@ceapc.caisse-epargne.fr

> CRÉDITS COURT TERME

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

- **PAR TELEPHONE :**

05 56 43 58 80 Service gratuit + prix appel

- **PAR MAIL :**

credit.bo-ct@ceapc.caisse-epargne.fr
dailly@ceapc.caisse-epargne.fr

Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre Chargé d'Affaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au **service relations client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par Internet	Par téléphone
CAISSE D'EPARGNE Service Relations Clients Autorisation 83348 86029 POITIERS CEDEX	**www.caisse-epargne.fr[1] (région Aquitaine Poitou-Charentes) rubrique «contacts-numéros utiles» - «service relations clients»**	**09 69 36 27 38[2]**

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de l'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires et du service relations client, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit.

Par Internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr[1]

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE

Par Internet	Par courrier
www.amf-france.org[1]	**Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par Internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org[1]	**Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09**

> POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site Internet :
www.caisse-epargne.fr[1] > Région Aquitaine Poitou-Charentes

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

NOTES

NOTES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr[1]

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

CAISSE D'EPARGNE
Aquitaine Poitou-Charentes

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex – RCS Bordeaux n°353 821 028 – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche – Tour Kupka B – 92919 Paris La Défense cedex - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock. EdEp.